



COMpte RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 07 décembre à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ère.s en exercice :	23
Nombre de présent.e.s :	19
Nombre de votant.e.s :	23
Date de la convocation :	02 décembre 2021
Date d'affichage du compte-rendu :	10 décembre 2021

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :

Mme PATUROT Sébastien qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
Mr MANGIN Elodie qui donne procuration à Mme BOITET Julie
Mme MULARZ Mélanie qui donne procuration à Mme BERTAUT Emilie
Mr GERRIET Laurent qui donne procuration à Mme MICHAUD Martine

EXCUSÉ-E-S :

Mme GUIBELIN Marie-Rose est nommée secrétaire de séance.
Mme GUYOT Nathalie – Directrice des Services est présente en tant qu'auxiliaire de séance.

Ordre du jour

I – QUARTIER DURABLE LES VERGERS - Compte rendu d'activité de la Concession (CRAC) Année 2020 – Avenant n°3 au contrat de concession. (2 PJ)

II– DÉMOCRATIE LOCALE OUVERTE (DLO)/ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

2.1 – Restitution Groupe de travail – Proposition Charte Damparisiennne de la Démocratie Locale Ouverte - (1 PJ transmise ultérieurement)

2.2 - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) – démarche « Territoire d'Engagement » - Charte d'accompagnement – Validation (1 PJ)

III – COMPTABILITÉ –

3.1 - Dépenses d'investissement – demande de subventions 2022

3.1.1 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Demande de subventions 2022 aux services de l'Etat.

3.1.1.1 - Eclairage du stade municipal Léo Lagrange.

3.1.1.2 - Eclairage Public (programme e.lum 7e Tranche) : Remplacement des points lumineux.

3.1.1.3 - Travaux de voirie : Entrée de Ville rue de Belvoye (2e phase)

3.1.2 – PLAN DE RELANCE – Dotation de Solidarité des Territoires (DST) - Demande de subvention 2022 au Conseil départemental - Eclairage du stade municipal Léo Lagrange.

3.1.3 - Fonds d'Aide de la Fédération de Football Amateurs (FAFA) – Demande de subvention 2022 Eclairage du stade municipal Léo Lagrange.

3.2 - Reconduction des crédits d'investissements préalables au vote du budget prévisionnel 2022

3.3 – AFFAIRES CULTURELLES – Autorisation de recherche de financement.

3.4 – Association « Au fil du Temps » - Centenaire disparition Ernest Solvay – commande de livres.

IV – RELAIS PETITE ENFANCE – Dispositif « Passerelle »- Convention tripartite (Relais – Ecole maternelle – Commune) (1 PJ)

V – INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE – Modification des statuts – Nombre membres Bureau communautaire et création d'une police intercommunale.

VI- ENVIRONNEMENT : Rapport 2020 INOVYN/SOLVAY sur la pollution historique des eaux souterraines.

QUESTIONS DIVERSES

QDN°1 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE STADE MUNICIPAL LÉO LAGRANGE – Résultat consultation – Attribution

INFORMATIONS DIVERSES

- Contexte sanitaire Covid-19 - Audio conférence du Préfet du Jura le 3 décembre 2021

- Dates des scrutins électoraux 2022 - Elections présidentielle et législatives

- Courrier remerciements du Syndicat CGT mines énergie Alsace Franche-Comté – Retrait projet HERCULE

- Courrier remerciements de l'association des Communes Forestières du Jura – Abandon de la contribution supplémentaire demandée aux communes forestières.

Avant d'aborder l'ordre du jour et à la demande de Mr MENETRIER Louis-Joseph, le Maire lui accorde la parole.

Lecture par Mr MENETRIER Louis-Joseph d'un courrier co-signé de lui-même et de Mme LEGOIX Marie-Odile conseillère municipale, daté du 2 décembre 2021 adressé au Maire et aux membres du Conseil municipal. Courrier dans lequel les 2 élu.es de la minorité font part de leur décision de créer un groupe dans la minorité actuelle.

I – QUARTIER DURABLE LES VERGERS - Compte rendu d'activité de la Concession (CRAC) Année 2020 – Avenant n°3 au contrat de concession.

Le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme, et à L 1523-2 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre du contrat de concession pour l'aménagement et la commercialisation de l'éco-quartier Les Vergers signé le 30 mai 2014 (délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2013) le concessionnaire SEDIA doit fournir chaque année un compte rendu, afin que la Commune concédante puisse exercer son droit à contrôle technique, comptable et financier.

Le Compte Rendu Annuel de la Concession (CRAC) portant sur l'exercice 2020, arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que l'avenant n°3 au contrat de concession ont été transmis aux élu.e.s préalablement à la séance. Ces deux documents sont présentés en séance, et annexés à la présente délibération.

Le CRAC rappelle les missions confiées à SEDIA dans le cadre du contrat de concession et dresse un bilan administratif, technique et financier portant sur l'exercice 2020, ainsi que les perspectives d'évolution du projet.

Le Maire remercie Monsieur LOUSTAUNAU Directeur de projets SEDIA de sa présence et lui cède la parole pour la présentation du CRAC 2020 et de l'avenant n°3.

Extraits:

POINT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

- Parcelle cédée à Immo Mousquetaire le 22 octobre 2020 pour la construction d'un bâtiment commercial et station essence (permis de construire accordé en 2019).
- Permis d'aménager du futur quartier (tranche 1) déposé le 30 septembre 2020 et obtenu le 22 janvier 2021
- Consultation travaux engagée fin 2020 et marchés attribués le 18 mars 2021 résultats fructueux 155 000€ par rapport à l'estimatif
- Commercialisation bien avancée avec 30 % de réservation des lots à bâtir en mars 2021 et une première approche par deux promoteurs sur les lots 11 et 12
- Recours déposé contre le permis d'aménager par 2 particuliers le 23 mars 2021

Depuis le recours contentieux déposé en mars 2021, la réalisation de la 1ère tranche du quartier des Vergers est à l'arrêt en attente du jugement du tribunal administratif. De nombreux frais directs ou indirects liés à ce recours impactent déjà le bilan de l'opération : actualisation des coûts d'intervention des entreprises, études complémentaires, provisions pour honoraires juridiques, risque de perte de subvention, commercialisation à reprendre intégralement alors qu'elle était très avancée etc...

Ainsi, le CRAC au 31 décembre 2020 relate les incidences liées au décalage dans le temps de la mise en œuvre des travaux induite par le recours déposé en mars 2020 contre le permis d'aménager ainsi que ses incidences financières sur le bilan de l'opération et par conséquent sur la participation de la collectivité :

hausse de la participation communale de plus 11 361 €.

Ré-échelonnement sur les prochaines années de la participation communale non versée en 2021.

L'avenant n°3 au traité de concession reprend ces adaptations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et du représentant de SEDIA,

- Vu sa délibération en date du 17 décembre 2013, décidant de confier la réalisation d'aménagement du quartier durable Les Vergers sous la forme d'un contrat de concession d'aménagement à SOCAD,
- Vu le contrat de concession signé le 30 mai 2014 avec SOCAD,
- Vu sa délibération du 15 septembre 2017 autorisant l'avenant n°1 au contrat de concession et prévoyant la substitution de SEDIA à SOCAD,
- Vu sa délibération du 3 décembre 2019 décidant le changement de Maîtrise d'œuvre confiée au bureau JDBe de Besançon.
- Vu sa délibération en date du 3 décembre 2019 portant sur le CRAC 2018,
- Vu sa délibération du 7 juillet 2020 validant le nouvel avant-projet de l'opération des Vergers et le programme de l'opération,
- Vu ses délibérations en date du 23 novembre 2020 portant sur le CRAC 2019 et sur l'avenant n°2 au contrat de concession,

après en avoir délibéré, **APPROUVE à la majorité (19 votes POUR – 1 vote CONTRE – 3 ABSENTIONS)** l'arrêt des comptes de l'opération d'aménagement et de commercialisation du quartier Les Vergers en date du 31 décembre 2020 et l'avenant n°3 au contrat de concession.

II– DÉMOCRATIE LOCALE OUVERTE (DLO)/ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

2.1 – Restitution Groupe de travail – Proposition Charte Damparisienne de la Démocratie Locale Ouverte -

Mr GRANGE Eric, conseiller municipal délégué à la Démocratie Locale Ouverte et au Budget rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années, sous les précédentes mandatures, des actions ponctuelles de démocratie participative ont été réalisées sur Damparis : création d'un comité consultatif, conseil municipal de jeunes etc....

Il rappelle également que l'équipe municipale élue à Damparis s'est engagée, dans le cadre des dernières élections municipales de 2020, à promouvoir, à mettre en œuvre et à développer une façon innovante et différente de mener les affaires communales en se basant non seulement sur l'information et l'écoute des habitant.es, mais aussi sur la transparence des informations données par la collectivité, sur la participation active de l'ensemble de la population aux affaires municipales, ainsi que sur la construction partagée des politiques publiques.

Cette nouvelle façon de vivre et d'envisager la vie citoyenne et la démocratie locale, plus respectueuse des citoyennes et des citoyens et davantage à l'écoute de leurs attentes, est particulièrement ambitieuse et exigeante.

Elle est basée sur 3 principes fondamentaux :

- la transparence de la commune vis-à-vis de ses habitant.es, quant à ses projets, à ses politiques et aux données qu'elle détient,
- la participation des citoyennes et citoyens aux travaux de la commune et du conseil municipal,
- mais aussi sur la collaboration, c'est-à-dire la co-construction active des politiques publiques par les habitant.es de Damparis, aux côtés des Elu.es et des services municipaux.

La « *Démocratie Locale Ouverte* » (DLO) désigne la participation des habitantes et des habitants à la vie locale. Elle concourt au développement durable en renforçant le lien social et en préparant des décisions concertées en environnement, en urbanisme, en développement économique, pour les questions sociales et de santé, l'organisation des services publics...

Ce type de démarche exige une constance importante et de nouvelles habitudes de travail qui ne sont pas innées pour les élu.es et les services de la commune, tout comme pour la population.

La Commune souhaite donc à la fois poursuivre le travail initié en matière de démocratie participative mais surtout et à l'instar du travail effectué depuis plusieurs années dans le cadre de l'égalité Femmes / Hommes, souhaite s'engager dans une démarche profonde, durable et exemplaire, qui devra s'inscrire dans le temps.

Eric GRANGE

- présente les conclusions du groupe de travail Démocratie Locale Ouverte (DLO) réuni les 9 octobre 2021 et 6 novembre 2021 et
- propose à l'assemblée d'adopter la charte damparisienne de la DLO en annexe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr GRANGE Eric et après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** le travail effectué depuis octobre 2020, qui illustre son volontarisme en matière de démocratie locale ouverte et montre son engagement dans cette nouvelle façon de pratiquer la démocratie locale, **ADOpte à l'unanimité** sa charte de la « Démocratie Locale Ouverte », et **S'ENGAGE** à en respecter les préceptes.

2.2 - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) – démarche « Territoire d'Engagement » - Charte d'accompagnement – Validation (1 PJ)

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dépendante de l'Etat, la Commune a été retenue au sein du dispositif « Territoire d'Engagement ».

Ce dispositif permettra à Damparis de bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur 3 ans, entièrement financé par l'Etat qui aura pour but de faire évoluer en profondeur la culture et les modes de fonctionnement des acteurs locaux, en fondant la coopération et l'engagement citoyen sur des compétences territoriales et des savoir-faire partagés localement.

Ce dispositif « Territoires d'engagement » prévoit notamment une **étape de diagnostic territorial** et **d'élaboration d'un plan d'accompagnement**,

Les engagements de la Commune :

La collectivité s'engage à œuvrer dans un esprit de coopération avec l'ensemble des actrices et acteurs locaux, ainsi que de transformation progressive de ses façons de fonctionner, pour donner sa place à l'engagement citoyen.

Les financements :

Conformément à la présente charte, des conventions de subventionnement régulières de l'ANCT à la collectivité seront signées au fil du parcours d'accompagnement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr GRANGE Eric et après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** la charte d'accompagnement « Territoires d'engagement » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et **AUTORISE** le Maire à la signer.

III – COMPTABILITÉ

3.1 Dépenses d'investissement – demande de subventions 2022

3.1.1 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Demande de subventions 2022 aux services de l'Etat.

Mr GRAS Christian – Adjoint aux travaux et urbanisme - demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à déposer auprès de la Préfecture du Jura la demande suivante de subvention au titre du programme DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Il rappelle qu'est éligible à ce programme tout projet d'investissement porté par les communes et réalisé dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux suivants pourraient être éligibles :

3.1.1.1 - Eclairage du stade municipal Léo Lagrange

Descriptif des travaux : remplacement des mâts et de l'éclairage actuel du stade municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer le dossier de demande de DETR, pour la réalisation des travaux de l'éclairage du stade municipal Léo Lagrange pour un montant estimé à 53 000 € HT..

3.1.1.2 - Eclairage Public (programme e.lum 7^e Tranche) : Remplacement des points lumineux

Descriptif des travaux : remplacement des lanternes en équipement led moins énergivores et maintien des mâts sur 3 secteurs :

- Rond point des Carriers
- Rond point Place Gaston Jeanin
- Quartier rue de l'Etang, Roger Bride (partie), rue des Cosaques (partie).

Le Conseil Municipal, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer le dossier de demande de DETR, pour la réalisation des travaux d'éclairage public décrits ci-dessus.

3.1.1.3 - Travaux de voirie : Entrée de Ville rue de Belvoye (2^e phase)

Descriptif des travaux : il s'agit de poursuivre l'aménagement engagé en 2021 de l'entrée de ville rue de Belvoye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer le dossier de demande de DETR et Amende de police, pour la réalisation des travaux de l'entrée de ville décrits ci-dessus.

3.1.2 – PLAN DE RELANCE – Dotation de Solidarité des Territoires (DST) - Demande de subvention 2022 au Conseil départemental

Eclairage du stade municipal : remplacement des mâts et de l'éclairage actuel du stade municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer le dossier de demande de DST ou dans le cadre du Plan de relance, pour la réalisation des travaux d'éclairage du stade municipal Léo Lagrange

3.1.3 - Fonds d'Aide de la Fédération de Football Amateurs (FAFA) – Demande de subvention 2022

Eclairage du stade municipal : remplacement des mâts et de l'éclairage actuel du stade municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à déposer le dossier de demande de fonds d'aide de la fédération de football amateurs, pour la réalisation des travaux d'éclairage du stade municipal Léo Lagrange décrits ci-dessus.

3.2 - Reconduction des crédits d'investissements préalables au vote du budget prévisionnel 2022

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr GRANGE Eric expose au Conseil que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

3.3 – AFFAIRES CULTURELLES – Autorisation de recherche de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité**, Mr BUSSIERE Jean-Michel, adjoint aux affaires culturelles et communication à rechercher et à déposer tout dossier de demande de financement lié aux manifestations culturelles communales.

3.4 – Association « Au fil du Temps » - Centenaire disparition Ernest Solvay – commande de livres.

Dans le cadre des actions et manifestations liées à la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la mort d'Ernest Solvay, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DONNE SON ACCORD à l'unanimité** pour la réalisation d'une commande de 30 livres pour un montant total de 600 € auprès de l'association l'association « Au fil du temps ».

IV – RELAIS PETITE ENFANCE – Dispositif « Passerelle »- Convention tripartite (Relais – Ecole maternelle – Commune).

Dans le cadre du dispositif « Passerelle » le Relais Petite Enfance souhaite développer et proposer davantage d'actions, d'animations hebdomadaires en direction des enfants, des professionnels de la petite enfance (assistant.es maternel.les...) et des parents, au sein de l'école maternelle de Damparis.

Actuellement le Relais occupe une annexe de la Salle communale Pablo Picasso le mercredi matin de 9h à 12H et souhaiterait disposer de lieux plus adaptés à la petite enfance tels que ceux de l'école maternelle Joliot Curie afin d'une part de rassurer et faciliter l'adaptation des enfants qui seront ensuite scolarisés à l'école maternelle et d'autres part de mieux faire connaître leur structure auprès des parents notamment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à la majorité (20 votes POUR et 3 ABSTENTIONS)** la convention tripartite (Mutualité Française-Relais Petite Enfance, Ecole maternelle Joliot Curie et Commune) de mise à disposition à titre précaire de locaux communaux.

V – INTERCOMMUNALITÉ – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE –
Modification des statuts – Nombre membres Bureau communautaire et création d'une police intercommunale

Le Maire informe le Conseil qu'au cours de sa séance du 30 septembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de modifier le nombre maximum de membres du Bureau Communautaire et d'y intégrer parmi les compétences facultatives, la création d'une police intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin d'une part de modifier le nombre maximum de membres du Bureau Communautaire et d'y intégrer d'autre part parmi les compétences facultatives la création d'une police intercommunale.

VI- ENVIRONNEMENT : Rapport 2020 INOVYN/SOLVAY sur la pollution historique des eaux souterraines

Mme MICHAUD Martine – Adjointe à l'environnement informe le Conseil qu'Inovyn transmet annuellement un bilan concernant la surveillance des eaux souterraines liées aux fuites de la digue dans laquelle, pendant plusieurs années de nombreux polluants ont été déversés et ont migré dans la nappe phréatique. Elle expose les grandes lignes de ce rapport consultable en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

QD N°1 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE STADE MUNICIPAL LÉO LAGRANGE – Résultat consultation – Attribution

Objet des travaux : remplacement de projecteurs de l'éclairage du stade municipal-terrain honneur par un système d'éclairage LED et remise aux normes électriques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** d'attribuer le marché d'éclairage du stade municipal Léo Lagrange – terrain honneur à l'entreprise SPIE Citynetworks pour un montant de travaux de 47 515,00€ HT.

INFORMATIONS DIVERSES

- Contexte sanitaire Covid-19 - Audio conférence du Préfet du Jura le 3 décembre 2021

Suite à la dernière audio conférence de Monsieur le Préfet, Mr BUSSIERE apporte des informations au Conseil sur la situation sanitaire dans le Jura.

Taux de contamination et taux d'incidence en nette augmentation notamment chez les moins de 18 ans. Le Jura est actuellement le deuxième département le plus touché en France. Concernant la vaccination, 36 000 rendez vous réservés sur les 44 000 ouverts.

Arrêté préfectoral obligeant le port du masque pour les plus de 11 ans dans les rues du centre ville de Dole et du quartier des Mesnils Pasteur, Lons le Saunier, Champagnole, Saint Claude, les foires, marchés, brocantes, et également dans un rayon de 50 m autour des établissements scolaires, gares, Etablissement recevant du public de plein air.

Le Maire rappelle que le CCAS a à nouveau opté cette année pour la distribution générale de colis aux personnes âgées plutôt que le traditionnel repas en salle des fêtes et que la Municipalité n'organisera pas non plus en janvier 2022 la traditionnelle cérémonie des vœux.

- Dates des scrutins électoraux 2022 – Elections présidentielle et législatives

Le Maire rappelle aux conseillers et conseillères les dates des scrutins prévus en 2022

- Election Présidentielle :
 - o 1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022
 - o 2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022

- Elections Législatives :
 - o 1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022
 - o 2^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022

Il rappelle également à chaque élu.e ses obligations en matière de tenue des bureaux de vote et en cas d'absence son obligation à se faire remplacer.

- Courrier remerciements du Syndicat CGT mines énergie Alsace Franche-Comté – Retrait projet HERCULE

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le 28 octobre 2021 un courrier de remerciement du syndicat CGT Alsace Franche-Comté Mines Energie relatif à la motion- délibération du Conseil municipal du 25 mai 2021 et qui a contribué avec la mobilisation d'autres collectivités locales au retrait du projet HERCULE ou Grande EDF.

- Courrier remerciements de l'association des Communes Forestières du Jura – Abandon de la contribution supplémentaire demandée aux communes forestières.

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le 19 novembre 2021 un courrier de remerciements de l'association des Communes forestières du Jura relatif à la motion- délibération du Conseil du 28 septembre 2021 et qui a contribué avec la mobilisation d'autres collectivités à l'abandon par l'Etat de son projet de contribution supplémentaire demandée aux communes forestières pour le budget de l'ONF.

FIN DE SEANCE 20h05